

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 10 juin 2026



Bordeaux Métropole placée dans le « réseau d'alerte » par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)

Bordeaux Métropole a été destinataire, le 9 juin 2026, d'un courrier conjoint de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et de la Préfecture de la Gironde l'informant de son inscription au sein du « réseau d'alerte » au regard de la situation financière constatée sur la base des comptes de l'exercice 2025.

Cette procédure de suivi mise en œuvre par les services de l'État vise à identifier les collectivités dont certains indicateurs financiers présentent des fragilités particulières, notamment en matière d'autofinancement, d'endettement ou de marges de manœuvre budgétaires, afin d'anticiper les difficultés futures et d'engager les actions correctrices nécessaires.

La notification adressée à Bordeaux Métropole constitue un signal sérieux qui appelle une vigilance renforcée. Les constats formulés par les services de l'État confirment les préoccupations exprimées depuis l'installation du nouvel exécutif quant à la dégradation progressive de plusieurs indicateurs financiers structurants de la collectivité.

Dès sa prise de fonctions, la nouvelle majorité a engagé un audit approfondi de la situation financière de Bordeaux Métropole afin d'établir un diagnostic complet, objectif et partagé de l'état réel des comptes métropolitains. Ce travail, actuellement en cours, permettra de mesurer précisément l'ampleur des difficultés rencontrées, d'identifier les marges de manœuvre disponibles et de définir les mesures de redressement nécessaires.

Les premiers éléments mettent déjà en évidence une contraction importante des capacités financières de la collectivité, qui impose de retrouver rapidement une trajectoire soutenable afin de préserver durablement les politiques publiques métropolitaines et la capacité d'investissement du territoire.

Face à cette situation, la Métropole prendra dès cette première année de mandature les décisions nécessaires pour maîtriser l'évolution de ses dépenses, restaurer progressivement ses capacités d'autofinancement, contenir l'évolution de son endettement et garantir la soutenabilité de ses investissements.

Cette procédure ne remet pas en cause la capacité de Bordeaux Métropole à assurer ses missions ni à poursuivre les projets engagés. Elle constitue néanmoins un avertissement clair sur la nécessité de rétablir durablement les équilibres financiers de la collectivité.

Thomas Cazenave, président de Bordeaux Métropole, déclare :

« La notification de la DGFIP constitue un signal d'alerte que nous regardons avec lucidité, responsabilité et transparence. Notre devoir est désormais de dire la vérité sur la situation financière de la Métropole et d'engager les mesures nécessaires pour restaurer durablement ses équilibres. Nous devons retrouver des marges de manœuvre pour continuer à investir au service des habitants, des communes et de l'attractivité de notre territoire. À l'issue de l'audit engagé, je présenterai dans les prochaines semaines un état précis de la situation financière de Bordeaux Métropole ainsi que les orientations qui permettront de garantir son redressement et sa pérennité. »

La nouvelle majorité entend conduire ce travail dans un esprit de responsabilité, de vérité budgétaire et de transparence vis-à-vis des élus métropolitains, des communes membres et de l'ensemble des habitants de la métropole. Elle prendra les décisions nécessaires pour garantir l'avenir financier de Bordeaux Métropole.

Contacts presse :

Virginie Bougant 06 27 52 48 69 - vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles 06 61 80 61 23 - m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr